

Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 février 2017

Objet : RS - Pépinière d'entreprises Cœur&Co sur la commune de Le Châtelard - Approbation d'un contrat de prestations de services avec Aurélie Conte

- date de convocation le 03 février 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi neuf février à dix-huit heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 44

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Dominique Pommat à Gérard Marcucci - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 3

François Blanc - Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet

• assistaient également à la réunion :

Dominique Bergé - Aubin Curtoud - Florian Maitre - Marine Nuytten Wiki - Florent Guillaume - Nathalie Racine

Bureau du 09 février 2017

délibération n° 004-17

objet **RS - Pépinière d'entreprises Cœur&Co sur la commune de Le Châtelard -
Approbation d'un contrat de prestations de services avec Aurélie Conte**

Alain Thieffenat, conseiller délégué chargé de l'économie, de la requalification des parcs d'activités et des pépinières d'entreprises, indique que, dans le cadre de la politique de soutien à l'entrepreneuriat engagée depuis plusieurs années par Cœur des Bauges, cette dernière a mis en place une pépinière d'entreprises, dénommée « Cœur&Co », située avenue Denis Therme à Le Châtelard.

Cette pépinière offre trois types d'espaces d'accueil :

- un espace de coworking destiné aux travailleurs indépendants ou nomades ou aux télétravailleurs,
- un open space destiné aux jeunes entreprises,
- deux bureaux individuels.

La pépinière propose également un ensemble de services comme la domiciliation d'activités, le wi-fi, la téléphonie, la reprographie, la réception de colis, un accès à une salle de réunions, une mise en réseau, etc.

Par délibération du Conseil communautaire du 24 juin 2013, Cœur des Bauges a fixé les tarifs des bureaux selon le tableau suivant :

Modalités de location	Tarifs en € TTC
Coworking mensuel	130
Coworking journée	20
Coworking journée > 3 jours	10
Open space mensuel	130
Bureau mensuel	210

Dans le cadre de cette offre de services, Aurélie Conte, dont le siège social de l'entreprise individuelle est situé chemin de La Compôte à La Compôte, bénéficie depuis le 11 avril 2016, pour une durée d'un an, d'un contrat de prestations de services à l'espace coworking. Ce contrat prévoit la mise à disposition d'un bureau partagé et meublé selon le tarif « coworking mensuel » ainsi que l'accès aux services.

Aurélie Conte a, par courrier du 2 janvier 2017, sollicité Chambéry métropole - Cœur des Bauges afin de pouvoir d'une part résilier son contrat actuel, et d'autre part pouvoir bénéficier d'un nouveau contrat de prestations de service selon la formule « coworking journée ».

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de développement économique,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau l'approbation de tout type de conventions préalables à la réalisation de prestations de services,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 juin 2013 présentant l'offre de pépinière d'entreprises et fixant les tarifs pour les différentes formules proposées et les conditions d'accès,

Vu le contrat de prestations de services signé entre Aurélie Conte et Cœur des Bauges le 11 avril 2016 pour la mise à disposition d'un bureau partagé et meublé,

Vu le courrier de résiliation d'Aurélie Conte adressé à Cœur des Bauges le 28 décembre 2016 demandant résiliation de son contrat en respectant un préavis d'un mois, soit au 31 janvier 2016,

Vu le courrier d'Aurélie Conte du 2 janvier 2017 à Chambéry métropole - Cœur des Bauges par lequel elle sollicite un contrat de prestations de services "coworking journée",

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le contrat de prestations de services avec Aurélie Conte pour une location de bureau à la journée au sein de la pépinière Cœur&Co à Le Chatelard,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer ce contrat,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 004-17

Objet de l'acte :	RS - Pépinière d'entreprises Cœur&Co sur la commune de Le Châtelard - Approbation d'un contrat de prestations de services avec Aurélie Conte
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 4 - Interventions économiques 1 - Subventions aux entreprises
Date de l'acte :	09 février 2017
Annexe :	Projet de convention;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170209-lmc1H19078H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19078H1

Date de transmission en Préfecture :	20 février 2017
Date de réception en Préfecture :	20 février 2017